

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraten*
derrière le *Prinsgracht* (Noordzijde)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 18 Avril.

Dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, la section centrale a fait son rapport sur le projet de loi maintenant encore en vigueur quelques lois particulières au pays de Limbourg. Il résulte de ce rapport que la chambre a jugé la nécessité de faire cesser l'état provisoire dans lequel se trouve cette province.

La cérémonie des restes mortels du lieutenant-général Baron de Mejan, grand nombre d'amis du général, suivaient le cortège. Au cimetière, M. le ministre des colonies Baud, M. le ministre de la Seconde Chambre, et M. Ruitenbrouck, ministre du culte, ont successivement rendu un dernier hommage à la mémoire du défunt, dans des discours improvisés, qui ont profondément touché tous ceux qui assistaient à cette cérémonie.

Le *Singapor Free Press* dit que lors du séjour du *Royalist* à Singapour, il y est arrivé un baleinier hollandais, le premier qui soit venu des Pays-Bas. C'est un des trois bâtimens affrétés par le gouvernement néerlandais, et dont le Roi a pris plusieurs actions. Le premier se rend dans les eaux de Timor et des Molluques pour la pêche de la baleine; il a à bord un capitaine et un pilote, le reste de l'équipage sont des Hollandais.

Les dernières nouvelles de Londres, qui vont jusqu'au 16 Mars, nous apprennent que les débats à la chambre des communes, relatifs au séminaire de Maynooth, n'étaient pas encore terminés au départ du courrier.

En l'année 1844 il est entré dans le port de Lisbonne sous pavillon néerlandais, en grande partie avec des cargaisons de beurre, de fromage, d'orge, de genièvre, de tabac, de drogues, de teintures, de fèves, etc. Ces navires ont été chargés pour des ports néerlandais avec des chargemens de bois, de châtaignes, de laines de Liège, de vins, de caisses, de figues, de peaux, etc. Le nombre de navires qui ont dépassé de 14 celui de l'année précédente.

Les navires sont arrivés 16 navires sur lesquels ont pris dans le port des chargemens de sel en destination pour des ports néerlandais. Les navires hollandais qui sont arrivés en ce port pendant l'année dernière, est de 8, dont 7 d'Amsterdam avec des cargaisons de beurre, de fromages, d'orge, de genièvre, etc. Les chargemens qui ont été pris dans ce port consistaient en vins, cacao, châtaignes, etc.

Les navires néerlandais sur lesquels sont arrivés à Faro, cinq à six, pendant l'année 1844, et pendant l'année 1845, est de 87 avec des cargaisons de divers produits.

Prochain la société pour le progrès de l'art musical, donnera à la salle *Diligentia*, le *Psalme* n° 1 composé par le directeur du conservatoire J. H. Lubeck, et qui tout le monde rappelle d'avoir entendu avec tant de plaisir lors de la grande fête musicale à La Haye. On exécutera en soirée une nouvelle composition de Mendelssohn, intitulée *Die Walpurgisnacht*, et ensuite des morceaux à quatre voix depuis peu par notre compatriote Verhulst.

N'oublions pas d'ajouter, surtout, que les solos pour ténor seront chantés par M. de Chavonnes Vrugt.

La soirée musicale de Vrugt a obtenu un succès tel que le méritaient et le grand chanteur par qui elle était donnée et les excellents artistes et amateurs qui l'ont secondé. Vrugt a constamment excité l'enthousiasme du public qui encombra la salle, dans les différens morceaux qu'il a exécutés soit seul, soit avec Mlle Baetens et M. de Vries, qui ont obtenu leur juste part dans les applaudissemens, de même que les excellents chanteurs de la société *Cocifia*.

M. Guillomy, dont le beau talent est si bien apprécié ici, n'a pas peu contribué à rendre cette soirée musicale une des plus agréables de la saison. Aussi le public a-t-il témoigné à ce jeune artiste de la manière la moins équivoque tout le plaisir qu'il lui avait procuré.

M. Guillomy et M. Van der Does pianiste de la Reine ont eu dimanche dernier, l'honneur de se faire entendre à la Cour.

Un individu d'origine allemande, du nom de *Johann Carl Gorgas*, dont le signalement suit ci-après, s'est rendu coupable d'escroquerie envers une maison distinguée et un courtier respectable d'Amsterdam, pour la somme de 40,000 florins de Hollande (qui lui a été remise le 1^{er} avril 1845 en 40 billets de la banque néerlandaise de 1,000 florins), comme prix d'une lettre de change, sur la foi d'une fausse lettre de la direction générale de la société royale prussienne du commerce maritime.

Il est âgé de 48 ans, se disant être marchand ou fabricant, natif de Berlin; sa taille est de 5 pieds 5 pouces de Prusse; il a le nez et la bouche ordinaires, la face bouffie, de l'embonpoint, les cheveux et les sourcils grisonnans, les yeux bleus et la tête plus ou moins chauve.

Il est porteur d'un passeport, délivré et signé par M. le consul de Prusse à Amsterdam, le 28 mars 1845, N° 137 (1). Il parle vite la langue allemande et avec des expressions choisies, ayant d'ailleurs tous les dehors d'un homme de bien et les manières très-polies. Probablement il se trouve en possession de plusieurs autres lettres de crédit, habilement imitées, et selon toutes les apparences c'est le même individu, qui a commis une escroquerie de la même nature à Vienne le 25 août 1844, où le filou inconnu, qui a été signalé depuis en Autriche et ailleurs, s'est servi également d'une fausse lettre de crédit de la direction générale de la société royale prussienne du commerce maritime.

Le tribunal d'Amsterdam vient de décerner, en date du 14 avril 1845, un mandat d'arrêt contre cet imposteur.

Le courrier de France qui nous arrive au moment où nous mettons sous presse, n'apporte aucune nouvelle importante.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous assistons à une lutte dont il n'est pas sans intérêt pour nous de constater les causes et les résultats. Les Pays-Bas et la Belgique se disputent avec une ardeur chaque jour croissante les transports, considérables on le sait, qui s'effectuent entre les provinces rhénanes et la mer du Nord. Tant qu'Anvers n'a pas été mis en communication directe avec Cologne par une voie de fer, presque tout ce transit a suivi l'antique et traditionnelle voie du Rhin, et a procuré à la batellerie hollandaise,

(1) Probablement il est de même muni d'un passeport, délivré par le président de la police à Berlin le 26 août 1844. N° 10145. visé par la police à Hambourg le 10 octobre 1844 et à Amsterdam le 23 novembre 1844.

au commerce des ports néerlandais, d'importans bénéfices. Depuis l'ouverture du chemin de fer belge-rhénan, il n'en est plus tout-à-fait ainsi : la descente du fleuve, facile et d'ailleurs peu coûteuse, a peu perdu jusqu'ici; mais le mouvement de remonte, c'est-à-dire de la Hollande sur la Prusse, a déjà notablement faibli, pendant que les transports d'Anvers à Cologne s'accroissaient de ce qui était enlevé à la voie fluviale. Pour tout résumer dans un chiffre, nous dirons que le transit belge, dans cette direction, s'est élevé en 1844, de 21 millions à plus de 38 millions.

Les tarifs, on le conçoit, sont ici les armes de la lutte : chaque année les taxes de la navigation du Rhin vont s'affaiblissant, en même temps que s'accroît et s'améliore sur le fleuve la navigation à vapeur, et nous signalions encore avant-hier de nouveaux dégrèvemens de droits consentis par la Hollande, sur le Rhin inférieur, en faveur de nos transports. La Belgique, à son tour, vient de prendre une mesure qui est bien propre à favoriser les mouvemens de son chemin de fer.

Le *Moniteur belge* nous fait savoir qu'une réduction de 25 pour 100 y est accordée aux transports, déjà si peu coûteux, entre Cologne et Anvers. Le même arrêté élève à la première classe du tarif, c'est-à-dire, à celle qui jouit de la plus forte remise, les sucres bruts et les coussinets de fonte, puis enfin accorde au transport des fontes de Liège sur le Rhin une réduction de 20 pour 100. Le gouvernement belge, par cette modification des tarifs de son chemin de fer, qui ne lui imposera que de légers sacrifices, crée de nouvelles facilités au transit sur son territoire, et trouve en outre le moyen d'ajouter aux avantages que la Prusse a récemment concédés aux fers de Belgique.

Tout cela, nous le répétons, est un assez curieux spectacle : mais il y a bien aussi pour nous quelque moralité à en tirer : c'est que nous ne devons pas rester inactifs, désarmés, devant cette lutte des deux pays pour conserver ou accroître, au profit à son profit, le courant commercial. Celui qui se fait entre nous d'Ouest en Est n'a pas encore été atteint, nous le croyons, mais cela peut fort bien venir, et l'exécution de nos chemins de fer sur l'Allemagne et la Suisse, sur Strasbourg et Lyon, est, pour prévenir ce danger, d'une indispensable et urgente nécessité.

Affaires de France.

La longue discussion soulevée à la chambre des pairs, sur une pétition contre les cours de collage de France, s'est terminée par l'ordre du jour auquel la chambre a passé conformément aux conclusions de la majorité de la commission chargée du rapport sur cette affaire.

Il faut remarquer, toutefois, que ces conclusions étaient motivées non pas sur le fond, mais sur la forme des plaintes exprimées par les pétitionnaires de Marseille. Les débats qu'elles ont soulevés fournissent d'intéressans renseignements sur certaines parties du haut enseignement en France. C'est ce qui nous engage à les reproduire avec quelque détail.

Nous donnons aujourd'hui le discours du comte de Tascher, rapporteur du comité des pétitions.

M. le comte de Tascher : « Messieurs, quatre-vingt-neuf habitans de Marseille, presque tous électeurs, éligibles, dénoncent à la sollicitude de la chambre le scandale que, suivant eux, certains professeurs du Collège de France donnent, depuis quelques années, aux honnêtes gens.

La charte, disent les pétitionnaires, proclame la liberté des cultes, promet à chacun la protection qui lui est due, et cepen-

Journal de La Haye. — 19 Avril 1845.

PREFACE DE R. P. DE RAVIGNAN. (1)

Ravignan vient d'ajouter à la cinquième édition de son livre *Essai sur l'histoire de l'Institut des jésuites*, une curieuse préface; c'est l'ouvrage de l'écrivain à qui personne ne conteste la compétence et l'expérience des choses de la vie, elle semble avoir écrit de quelque couvent solitaire, par quelque novice tout consacré à Dieu et en dévotion à l'ignorance des événemens de ce monde. Elle est courte, mais elle dit beaucoup précisément par le soin que l'auteur a pris de ne pas dire ce qu'il ne faut pas dire. Elle soulève de grosses questions en ayant l'air de ne pas s'en rendre compte, et de ne pas vouloir le faire. C'est à ce titre que la préface de M. l'abbé de Ravignan me paraît mériter, je crois, d'occuper un instant le public; car je ne puis raisonnablement que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se dit : « Il y a là un mystère... explique ce mystère qui est un problème moral... Je deviens moi-même un mystère... explique-moi ce que j'aurais personnellement d'y répondre. M. l'abbé de Ravignan a raison, et même il me calomnie un peu; mais, comme il le dit lui-même, il y a un mois, au milieu d'un céleste séjour, étranger non-seulement à leur histoire, mais à toute l'histoire de l'Europe et du monde; il aurait, de son côté, volontairement fermé les oreilles et les yeux à tout ce qui se passait au sein de la Société de Jésus; il aurait, en un mot, refusé de se préoccuper de ce qui se passait dans le monde, et de ce qui se passait dans la société religieuse dont il fait partie. Son esprit s'y enlève, et il se

ment.) Qui, messieurs, il faut discerner ce qui est bien... ce qui est mauvais (Interruption); et même quand on arrive à cette vérité, qu'il existe une association à l'égard de laquelle il peut y avoir lieu d'exécuter rigoureusement les lois du pays, il faut encore s'enquérir avec soin de l'effet que peut produire tel ou tel acte, et se préoccuper de l'état de la chose publique. Il faut éviter, par exemple, si une mesure doit être prise, de donner peut-être à une partie intéressée, toute désintéressée qu'elle soit dans ce débat, l'occasion de la croire, bien et d'être sûre, dirigée contre elle. Il est donc nécessaire que l'opinion publique s'éclaircisse, et qu'elle soit formée par l'expérience et par la connaissance des faits qui peuvent s'éclaircir.

La chambre se rassure. Ne sait-elle pas en effet que, dans ces circonstances, le gouvernement a prouvé que sa sollicitude a été constamment éveillée et qu'il ne perd jamais de vue les vrais intérêts du pays? Je me borne à cette déclaration, et j'ai la confiance d'avoir été en ce qui concerne assez souvent et assez hautement témoigné mon attachement que je porte tout à la fois aux intérêts de la patrie et au maintien des lois, pour que l'on soit assuré que je n'ai point aux devoirs qui me sont imposés.

Nouvelles d'Orient.

Constantinople, 27 mars 1845.

à l'ordre du jour, ce qui préoccupe le plus en ce moment la Porte et la diplomatie, ce sont les affaires de Grèce. On n'est encore que très-imparfaitement informé du détail des choses, de la nature et de l'importance des propositions des puissances protectrices dans la note remise à la Porte le 13 mars. On sait seulement que la Porte annonce qu'elle va prendre des mesures pour empêcher l'entrée en Turquie de ceux des journaux qui ne cessent de prêcher la révolte et l'insurrection. Comme ces feuilles ne ménagent guère plus le gouvernement grec que la Porte, cette mesure n'a aucun caractère de partialité. Le ministre Colletti. La note signale aussi l'action inattendue des sociétés secrètes, dont le foyer est à Athènes, pour répandre l'anarchie dans les provinces limitrophes de la Grèce. Quelques individus affiliés à ces sociétés ont été arrêtés par les autorités locales, on a trouvé sur eux des lettres et différentes pièces qui, sans établir la connexité des sociétés, indiquent cependant de la négligence de la Porte et font un devoir à la Porte de prendre des mesures de précaution. Les représentants étrangers ont trouvé dans les journaux de la Porte exagérées, mais ils ont recueilli la substance de ses plaintes, et tout en l'engageant à la modération, ont promis d'employer leur influence et leurs conseils au cabinet d'Athènes, pour qu'il prenne les mesures nécessaires à rassurer la Porte. Bien que d'accord sur le fond, les représentants des trois puissances protectrices ont cependant pu s'entendre pour rédiger une réponse collective. Le chargé d'affaires de France a cru s'apercevoir, et à raison, que les représentants d'Angleterre et d'Autriche ont l'intention de donner cours à leurs dispositions contre le ministère Colletti, et qu'ils ont leur hostilité contre le cabinet d'Athènes sous une bienveillance pour la Porte. Dès lors M. de Butenow a fait ses réserves, et chacun fit sa réponse qu'il a communiqué à ses collègues, avant d'en faire part à la Porte.

La réponse de la Porte est la suivante : c'est que la réponse du représentant de la France dans sa bienveillance pour la Sublime-Porte, le rassure à assurer la sécurité et l'intégrité de ses provinces. Le représentant de la Russie a répondu que la Porte ne doit pas tarder à rentrer dans son véritable rôle. Une cause d'inquiétude vient de s'ajouter pour la Porte à la suite de l'agression de la Grèce, c'est la présence à Athènes du prince de Serbie, le prince Michel Obrenovitch. On se rappelle que les intérêts s'y appellent et si le but de ce voyage est de tenter la réalisation de cette union gréco-slave, M. Cyprien Robert? Quoi qu'il en soit, le prince a été assez mal reçu à Athènes, M. Colletti a refusé de le recevoir, et sa demande n'a pas été mieux accueillie par les représentants d'Angleterre, de Russie et de Turquie, qui se sont adressés successivement.

Le prince Michel va promener en Grèce sa nullité et sa restauration en Serbie, le gouvernement de la Porte a affirmé et réalise un grand nombre d'améliorations; ainsi de nouvelles écoles ont été établies, un conseil d'instruction publique. En vertu d'une décision récente du prince, les tentatives qui se faisaient en langue russe, se font maintenant en langue serbienne. Des mesures sont prises pour empêcher les tentatives qui ne cessent d'organiser sur les bords du Danube les partisans de la famille Obrenovitch. La Porte a obtenu de l'Autriche, une enquête sur le coup de main qui a failli compromettre si gravement, il y a quelques jours, la tranquillité de la Serbie et qui avait été organisé par un Autrichien. Cependant les sympathies de l'Autriche pour la famille Obrenovitch ne sont pas douteuses; il y a même un danger sérieux pour l'ordre de choses si heureusement établi en Turquie, et la Porte doit s'en occuper avec la plus grande précaution prise par le gouvernement serbe.

Le prince Pachà, beau-frère du Sultan, qui a été à Londres et à Paris, où il a été successivement envoyé par le Sultan, des souvenirs de son luxe et de sa courtoisie, vient d'être nommé général du matériel de la guerre et de la marine.

maintenant ce que nous lisons, dans l'Echo de l'Orient, que la note dont il est question plus haut, est adressée au ministre de l'Intérieur, et qu'elle contient à l'égard de la Grèce, les communications faites par S. Exc. Chékib Effendi, les représentants des trois puissances protectrices, dans la dernière conférence qu'ils ont eue, et que l'on a eu la plus sérieuse considération. Les griefs de la Porte contre le gouvernement de Sa Hautesse ne peut pas être communiqué sur le terrain qui vive et en butte aux mauvaises passions qui existent en Grèce, à l'endroit de la Turquie. Admet-

tons que le gouvernement hellénique soit tout à fait étranger à ces manifestations hostiles; ne devrait-il pas chercher par tous les moyens possibles à les réprimer, à les prévenir? Nous comprenons que les Grecs veulent l'anarchie, le désordre, c'est dans leur nature; mais le Divan ne partage pas ces principes, et ses sujets ont des goûts tout différents. Aussi a-t-il raison d'appeler l'attention des puissances protectrices sur des menées et des tentatives inquiétantes tramées dans l'ombre et se révélant sans cesse par des symptômes qui ne laissent aucun doute sur les intentions malveillantes dont la majeure partie des esprits en Grèce est animée contre la Porte. Heureusement, tels ne sont pas les sentiments de M. le représentant étranger vis-à-vis de la Turquie; fidèle à leurs principes de justice et d'équité, ils ne pouvaient manquer de se ranger du côté du droit et de prendre, dans cette occasion, fait et cause pour la Turquie dont la politique n'a d'autre but que de maintenir la tranquillité et la paix dans ses provinces, en repoussant toute tentative faite pour la compromettre. En effet, M. le représentant étranger se sont concertés sur la décision qu'ils devaient prendre et une réponse satisfaisante pour la Porte, a été rédigée et adressée à S. Exc. Chékib Effendi. M. le représentant étranger s'engage à faire des démarches auprès du gouvernement hellénique pour faire cesser au plus tôt les choses susceptibles de compromettre sérieusement les bons rapports qui doivent exister entre deux gouvernements amis et voisins.

Le *Moniteur grec* du 30 mars répond aux manifestations de la Porte par un long article dans lequel on cite tous les actes significatifs du gouvernement grec en faveur de la Turquie, et après avoir plaidé au manque absolu de confiance de la Porte à l'égard de la Grèce, le *Moniteur grec* ajoute : Quant à l'envoi d'un corps de troupes sur la frontière, que la Porte y songe bien; dit le *Moniteur grec*, il nous semble que le gouvernement grec serait fort en droit d'en faire autant de son côté. Il faut même ici que la Porte comprenne bien que le gouvernement grec ne peut pas aller plus loin qu'elle dans la voie des concessions.

Or, que la Porte jette un regard sur la situation actuelle de l'Albanie et de ses provinces européennes, et qu'elle se demande, dans l'intérêt de la paix en Orient, il est sage, il est prudent, il est excusable, disons le mot, de mettre en présence des troupes grecques et des troupes turques. Il est probable que les grandes puissances, dont les représentants sont activement intervenus dans ce débat, parviendront à arrêter les conséquences extrêmes que cette polémique semble présager.

En attendant, les renseignements que l'on reçoit d'Athènes sur la situation du ministère Colletti, Metaxas sont de tout point satisfaisants. Des lois financières et politiques proposées par lui et discutées par les chambres, il n'en est pas une qui jusqu'à présent n'ait rallié une majorité considérable. L'ordre, un moment troublé, reparait dans toutes les provinces. Le budget a dû être présenté; il monte, dit-on, à 12 millions en recettes, et à 10,500,000 drachmes en dépenses. L'excédant des recettes sur les dépenses est par conséquent de 1,500,000 drachmes qui, d'après les projets ministériels, seraient employés aux travaux publics les plus urgents. Il faut pour cela que les trois puissances protectrices consentent à attendre encore le remboursement de leurs avances.

Affaires d'Espagne

La *Gazette de Madrid* du 9 avril publie la loi relative à l'organisation et aux attributions des gouvernements et des conseils provinciaux; nous en reproduisons les parties les plus essentielles; nous donnerons la loi in extenso, dès qu'elle sera promulguée.

LOI D'ORGANISATION ET D'ATTRIBUTIONS DES CONSEILS PROVINCIAUX. TITRE I. — De l'organisation des conseils provinciaux. — Art. 1er. Il y aura, dans la capitale de chaque province, un conseil provincial composé du chef politique et de 3 ou 5 membres nommés par le roi. Deux au moins des conseillers provinciaux seront lettrés. — Art. 2. Le chef politique est président du conseil provincial. Il y aura en outre un vice-président, choisi par le gouvernement entre les membres du conseil. — Art. 3. Les conseillers provinciaux seront nommés par le roi. — Art. 4. Les conseillers provinciaux porteront l'uniforme et les insignes que les règlements leur désigneront. Les services qu'ils rendront dans ces emplois leur seront comptés spécialement pour leurs carrières respectives. — Art. 5. Les gratifications des conseillers, les traitements des autres employés et toutes les dépenses occasionnées par ces corporations, seront prises sur les fonds provinciaux.

TITRE II. — Attributions des conseils. — Art. 6. Les conseils provinciaux, comme corps consultatifs, donneront leur avis toutes les fois que le chef politique le leur demandera de lui-même ou d'après l'ordre du gouvernement, ou lors que les lois, les ordonnances royales et les règlements le leur prescriront. — Art. 7. Ils auront, en outre, dans les diverses branches de l'administration, la participation que les lois spéciales relatives à ces diverses branches, les ordonnances royales et les règlements leur désigneront. — Art. 8. Les conseils provinciaux ne pourront adresser au gouvernement ou aux cortès, ni appuyer aucune pétition de quelque espèce qu'elle soit; ils ne pourront pas non plus publier leurs délibérations sans la permission du chef politique ou du gouvernement.

TITRE III. — Des séances et des procédures. — Art. 9. Les séances auront lieu à huis clos; mais quand le conseil siègera comme tribunal, l'audience sera publique, et l'on entendra les défenses. — Art. 10. Les arrêtés des conseils provinciaux seront toujours motivés. — Art. 11. L'exécution de ces arrêtés est confiée aux agents de l'administration; mais lorsqu'il s'agira d'enchères ou ventes de biens, les conseils remettront la décision des questions qui surviendront aux tribunaux ordinaires. — Art. 12. Il sera appelé des sentences des conseils provinciaux devant le conseil suprême d'administration de l'état, devant lequel auront lieu aussi les recours en nullité. Les appellations ne seront pas admissibles dans les contestations dont l'intérêt, pouvant être apprécié matériellement, ne s'élèvera pas à 2,000 réaux. — Art. 13. Le gouvernement est autorisé à résoudre tous les doutes que pourra présenter l'application de la présente loi. A ces causes, nous ordonnons à tous tribunaux, cours de justice, gouverneurs et autres autorités, tant civiles que militaires et ecclésiastiques, de tous rangs et dignités, de respecter et faire respecter la présente loi dans toutes ses parties.

Du Palais le 2 avril 1845. MOI, LA REINE. Le ministre de l'intérieur de la Péninsule, PEDRO JOSE PIDAL.

LOI POUR LE GOUVERNEMENT DES PROVINCES. Art. 1er. Il y aura, dans chacune des provinces de la monarchie, une autorité supérieure nommée par le roi, sous la dépendance immédiate du ministère de l'intérieur de la Péninsule; cette autorité conservera pour le moment, le titre de chef politique. Art. 2. Les chefs politiques seront nommés par décrets royaux, contre-signés par le ministre de l'intérieur. La même formalité sera observée pour leur destitution. Art. 3. L'appartient au chef politique : 1° De publier, mettre en circulation, exécuter et faire exécuter dans les provinces sous ses ordres, les lois, décrets, ordonnances et dispositions, dont le gouvernement lui fera part à cet effet; 2° de maintenir sous sa responsabilité l'ordre et le repos public; 3° de protéger les personnes et les propriétés.

4° De réprimer et châtier tout délit contre la religion, la morale, ou la décence publique, et tout manque d'obéissance et de respect à son autorité, en imposant les peines correctionnelles déterminées dans cette loi, et en soumettant à l'action des tribunaux de justice les délits qui mériteront un plus grand châtiement, etc., etc.

Art. 6. Les chefs politiques agissent toujours comme délégués du pouvoir royal; leurs dispositions peuvent être modifiées ou révoquées par le roi sur la proposition du ministre. Art. 9. Aucun chef politique ne pourra être mis en cause pour ses actes comme fonctionnaire public, sans l'autorisation préalable du roi, expédiée par le ministre de l'intérieur. Dans ce cas, les chefs politiques ne pourront être jugés que par le tribunal suprême de justice. Art. 10. Le gouvernement pourra établir, dans les provinces où il le jugera nécessaire, un chef ou plusieurs chefs politiques subalternes, lesquels rempliront, dans leurs districts respectifs, sous la dépendance du chef politique supérieur, les attributions assignées à cette autorité, mais avec les modifications déterminées par le gouvernement. A ces causes mandons à tous les tribunaux, cours de justice, chefs, gouverneurs et autres autorités tant civiles que militaires et ecclésiastiques, d'observer et faire observer la présente loi dans toutes ses parties. Du palais, le 2 avril 1845.

MOI, LA REINE. Le ministre de l'intérieur, PEDRO JOSE PIDAL.

BUDGET DES DÉPENSES ESPAGNOL.

	Demandé.	Accordé.
1° Maison royale	43,500,000.00 R.	43,500,000.00
2° Corps législatif	979,620.00	
3° Ministère d'état avec les 20,000 réaux d'augmentation à l'introduit des ambassadeurs	11,741,220.00	9,475,220.00
4° De grâce et justice	21,654,336.00	18,740,219.00
5° De l'intérieur compris 60,000 réaux demandés pour l'armement de la garde civique	126,621,868.19	122,610,491.02
6° De la guerre, à l'exclusion du n° 37 qui est transféré aux finances	322,746,807.25	322,286,007.25
7° De la marine	91,056,181.16	88,422,881.16
8° Des finances avec augmentation du n° 37 transféré de la guerre	363,231,578.19	352,755,178.13
9° Caisse d'amortissement	99,115,629.08	99,115,629.08
10° Clergé séculier et religieuses	125,495,447.01	125,495,447.01
Total	R. 1,206,142,688.20	R. 1,182,400,873.31

Résumé général: Somme demandée par le gouvernement. R. 1,206,142,688.20
A déduire la somme pour les chambres législatives. 979,620.00
Reste. R. 1,205,163,068.20
Déduction. 22,762,194.23
Accordé. R. 1,182,400,873.31

Nouvelles de Suisse.

MM. Næff et Hoesli, commissaires fédéraux, sont partis le 13 avec la mission de recommander instamment à Lucerne une amnistie, que le grand-conseil a déjà accordée en partie et qu'il ne veut pas étendre davantage.

On apprend de Lucerne que relativement aux prisonniers des autres cantons, à l'exception des chefs qui doivent être jugés selon la loi, le conseil exécutif est autorisé à entrer en négociation avec les gouvernements des cantons auxquels ils appartiennent, ainsi qu'à conclure un traité touchant leur élargissement et leur extradition aux autorités de leurs cantons nataux. Au cas qu'on ne puisse passer aucune convention avec les états, on se réserve les dispositions ultérieures à prendre à l'égard des volontaires retenus prisonniers. Le grand conseil se montre disposé, au cas que les chefs des corps francs lui adressent une supplique en ce sens, à en gracier un grand nombre.

En signe de reconnaissance pour les secours aussi prompts qu'énergiques et efficaces de la part des chers amis et confédérés d'Unterwald, Zug, Uri et Schwytz, le grand-conseil a résolu, à la presque unanimité, de transmettre à chacun de ces cinq hauts états une pièce conquise de l'artillerie ennemie, en profitant pour cela du moment où les troupes retourneront dans leurs foyers.

Le dernier dimanche de ce mois, il y aura une solennité d'actions de grâces pour le salut du canton. A ce qu'on croit, cette fête sera des plus imposantes. Le grand-conseil a donné au conseil exécutif plein pouvoir de licencier une partie des troupes et apparemment qu'il a déjà ordonné, à l'heure qu'il est, de laisser rentrer dans leurs foyers les fidèles confédérés des petits cantons. Probablement aussi l'on commencera bientôt la réduction successive des troupes de Lucerne.

Nouvelles et faits divers.

Les états comparatifs des recettes des revenus indirects en France, pendant le premier trimestre de 1845, avec les recettes du premier trimestre des années 1843 et 1844, viennent d'être publiés par le ministre des finances. Il en résulte qu'il y a eu, sur 1843, une augmentation de 1,649,000 fr., et sur 1844, une augmentation de 642,000 fr. seulement. L'augmentation a porté principalement, pour 1843 comme pour 1844, sur les produits des sucres, du sel, des tabacs, des mûlles-postes et de la taxe des lettres. Mais il y a eu diminution (pour les deux années) sur les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, de timbre, sur les droits de douanes de marchandises diverses à l'importation, sur les droits de douanes à l'exportation, sur les droits et produits divers des douanes, sur les droits divers et recettes à différents titres, sur les produits des places dans les paquebots. La diminution sur les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, n'est pas moins de 2,142,000 fr. comparativement à 1843; et de 2,632,000 fr. comparativement à 1844. L'impôt du timbre, en raison de son total (9,328,000 fr.), a une diminution non moins importante: cette diminution est de 585,000 fr. comparativement à 1844. Enfin, comparativement à 1843, la diminution est de 2,252,000 fr. sur les droits de douanes de marchandises diverses à l'importation.

On écrit de Rome, 5 avril: M. Don Castillo y Azena a remis hier à S. Em. M. Lambruschini, cardinal secrétaire d'état, les lettres qui l'accréditent près le saint-siège en qualité d'envoyé extraordinaire d'Espagne pour les affaires ecclésiastiques. Quand les négociations qui se poursuivent entre les deux cours seront assez avancées, le gouvernement espagnol ne tardera certainement pas à être bien-

été reconnu par le saint-siège. Des personnes bien informées prétendent que les puissances du Nord n'attendent que ce moment pour reconnaître également le trône d'Isabelle II; jusqu'alors le gouvernement actuel d'Espagne se sera consolidé davantage.

M. Rossi a déjà eu plusieurs conférences avec le secrétaire d'état, mais il n'a pas encore remis ses lettres de créance.

D'un autre côté on écrit de Turin, 7 avril: On vient de recevoir ici la nouvelle que le gouvernement papal a remis le 28 du mois dernier à M. Castillo y Ayzar le décret de reconnaissance pour la reine Isabelle d'Espagne.

Le vice-amiral Henry Rapet vient de mourir à l'âge de 78 ans. Entré fort jeune dans la marine britannique, il était déjà officier en 1790; il commandait le vaisseau le *Champion* à la malheureuse affaire d'Ostende en 1798.

On lit dans l'*Eclair* de Namur:

Le couvent de femmes de Champion, à trois quarts de lieue de notre ville, vient d'adjuger de nouvelles constructions pour une somme de 44,000 fr. Un autre, de l'intérieur de la ville, vient d'acquiescer une vaste maison qu'on est en train de démolir pour y élever de nouveaux locaux.

Un correspondant de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg lui écrit de Silésie, au mois d'avril:

De mémoire d'homme on n'a vu d'inondation pareille à celle qui règne actuellement dans ce pays. Les campagnards des bords de l'Oder sont dans une détresse qui annonce une extrême misère. C'est à peine si l'on a sauvé le bétail qui, vu la orue continue des eaux, erre à bien des endroits sur les hauteurs sans nourriture et sans gîte.

Contre toute attente, les semences se sont conservées à merveille sous la neige, et, depuis que le soleil les réchauffe, elles commencent à verdoyer. Le colza même n'a un peu souffert que dans quelques plaines basses et humides. Les semailles du printemps, quoiqu'elles aient lieu fort tard, commencent sous d'assez heureux auspices, car les champs se séchent vite et sont d'un labourable.

Une lettre de Bonn mande que M. Guillaume Schlegel, professeur à l'Université de cette ville et l'un des orientalistes les plus distingués de l'Allemagne, est atteint d'une maladie mortelle.

La petite ville de Graus, en Aragon, se trouve menacée d'une horrible catastrophe. Cette cité industrielle est située au pied d'une montagne couronnée par un énorme rocher qui a la forme d'un cône renversé; ces jours derniers, par suite de pluies extraordinaires de cet hiver, une partie notable de ce rocher a commencé à se séparer par une large fissure de la masse principale. A la vue du danger qui les menaçait, les habitants de la plus belle partie de la ville ont abandonné leurs maisons et se sont réfugiés dans les environs, la plupart sans oser même retirer le mobilier de leur habitation.

L'architecte, appelé par l'ayuntamiento pour rechercher les moyens de soustraire la ville à un pareil malheur, a évalué à 12,500 mètres cubes la partie de rocher qui menace d'ensevelir les deux tiers de la cité, et, d'après son rapport, il est à craindre que tous les moyens qu'on emploierait pour prévenir l'éboulement ne fassent que le précipiter.

On a été juché sur la place de Rio-Janeiro une masse considérable de faux billets de 100,000 reis (à peu près 300 fr.). La difficulté de distinguer les bons titres des mauvais, a déterminé les négociants et les banquiers à les refuser tous indistinctement, ce qui a jeté une grande perturbation dans les affaires. Le *Journal de Commerce* réclame l'intervention du gouvernement pour faire cesser cette panique désastreuse.

Nous avons reçu des nouvelles de Lima jusqu'au 23 novembre, de Potosi et de Santiago jusqu'au 23 décembre. Il n'y a rien de nouveau au Chili. Quant au Pérou, on s'y occupait toujours de l'élection du président. On regardait comme assurée la nomination du général Castillo, attendu à Lima pour le 25.

Une réunion très-nombreuse de dames a été tenue à Cambridge, pour entendre un discours du révérend Burnett, expliquant les principes de liberté du commerce et les vues de la grande ligue contre les lois des céréales. L'orateur a été écouté avec un religieux silence. M. Saul, membre de la ligue, pour mieux faire comprendre à l'auditoire les avantages du système qui avait pour résultat de mettre le pain à bon marché, a exposé par écrit, ouvrage fort ingénieux d'une dame. A la première vue, cet écrit ressemble à un tableau ordinaire, comme on en voit dans la boutique des boulangers. On y lit: *Pain de 4 liv. à 7 deniers*. M. Saul a tiré une ficelle; à ce tableau a été substitué un autre tableau représentant l'intérieur de la modeste habitation d'un ouvrier; il y règne un air d'aisance et de confort, conséquence du bon marché du pain, qui permet à l'ouvrier de dépenser son argent pour se donner des douceurs. M. Saul tire une autre ficelle; au-dessous de ces mots: *Pain de 4 livres à 9 deniers*, se voit l'intérieur d'un pauvre homme; tout y annonce la gêne et l'indigence; le prix du pain a augmenté, plus de douceur, plus d'aisance. Une troisième ficelle fait voir un troisième tableau surmonté de ces mots: *Pain de 4 liv. à 11 deniers*; cette fois, c'est un arbre dépouillé, abattu, sur lequel on lit: *Il est parti pour l'Union* (la maison d'asile des pauvres). N'ayant plus assez de force pour résister au travail, il a été obligé de recourir à cette extrémité.

Cette petite représentation a paru produire une sensation profonde sur l'auditoire, qui s'est séparé sans mot dire.

On lit dans le *Commerce belge*:

Plusieurs compagnons-typographes employés chez un maître imprimeur de Bruxelles, viennent d'embrasser la religion protestante-évangélique.

On écrit du Caire, 22 février:

Deux Français, dont l'un est professeur à l'école de médecine, et l'autre, maître de dessin à l'école militaire, ont été subitement rappelés et sont partis avec le *steamer* pour Fayoum, afin de jouer la comédie en présence du vieux pacha, en proie depuis quelque temps à des accès de mélancolie.

Hier, une heure avant le lever du soleil, nous avons été réveillés en sursaut par une légère secousse de tremblement de terre.

On écrit de Paris, 16 avril:

Après quelques belles journées, l'hiver nous est revenu. Le temps est froid et pluvieux. Dans le Midi même, on se plaint des variations atmosphériques. A Toulouse, avant-hier, la pluie, le grésil, le vent, se sont, dit un journal de cette ville, partagé la

journée; et chose étrange, on a entendu, à plusieurs reprises, le tonnerre gronder. A Périgueux, des journées continuelles de froid et de pluie inspirent de vives inquiétudes aux cultivateurs.

La marine danoise vient de perdre un de ses plus illustres officiers: le contre-amiral Michel Bille est mort à l'âge de soixante-quinze ans. Il s'était principalement distingué dans les guerres contre l'Angleterre. L'amiral Bille commandait d'abord en Norvège, et plus tard à Anvers. En 1820, le roi de Prusse demanda au roi de Danemark la permission d'attacher l'amiral Bille au service de la Prusse; Guillaume III, ayant obtenu l'autorisation demandée, chargea l'illustre marin de la direction de la navigation prussienne à Dantzig. Bille eut l'honneur de réorganiser la marine de la Prusse sur des bases puissantes, et après avoir dignement occupé le poste que lui avait confié Guillaume, il était rentré dans la vie privée en 1838.

Le duc de Wellington vient d'ordonner que les troupes qui servent en Irlande, feront désormais un troisième repas le soir. Les règlements royaux avaient déjà sanctionné cette mesure pour toute l'armée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec cette clause toutefois que la paie ne dépasserait pas 10 deniers par jour pour la cavalerie et 8 1/2 d. pour l'infanterie.

Lors de la première représentation d'*Antigone* à Dublin, à la chute du rideau, toute la salle demanda l'auteur à grands cris: l'auteur ne paraissait pas, et le tumulte redoublant, avec l'impatience du public, force fut au régisseur d'annoncer que l'auteur, le vénérable Sophocle, est mort il y a quelque 2000 ans!

Un duel à dix pas eut lieu le 20 mars dernier entre John Partlow, du district d'Abbaville et John G. Burton du district de Newbury, près l'hippodrome de Hampton, en Géorgie. Les adversaires se sont battus au mousquet, et M. Burton est tombé mortellement blessé au premier feu. Il a été transporté à un hôtel près de là, et il est mort au bout de dix jours. Ces messieurs avaient épousé les sœurs l'un de l'autre, et on dit que cette déplorable rencontre a pris source dans des affaires de famille. Cette façon de se battre fut choisie par M. Burton, et pour n'en pas dire davantage, elle est fort barbare et presque sans exemple.

Le règne des femmes est enfin venu, dit le *Courrier des Etats-Unis*. Deux *maiden ladies*, c'est-à-dire deux filles vierges, jeunes ou vieilles, on ne le dit pas, ont été élues *judges de paix* à Woolwick, comté de Gloucester, état de New-Jersey. Leurs partisans les ont soutenues quand même contre les candidats réguliers, qui ont été battus par les chevaliers de ces dames. Les deux magistrats-femelles se nomment Sally Brown et Betsy French. Le fait est raconté avec tout le caractère de la vérité par le journal que nous citons.

Pomme de terre perpétuelle. — Dans l'une des dernières séances de la Société royale d'agriculture de France, M. Francœur, membre de la Compagnie, a fait une communication du plus grand intérêt. Il avait planté au mois d'août dernier une certaine quantité de pommes de terre. Elles n'ont donné pendant toute la durée de l'hiver ni tiges ni pousses, ce qui n'a pas empêché que les tubercules se soient renouvelés et qu'à la place des vieilles pommes, M. Francœur n'en ait trouvé d'autres toutes fraîches, d'un excellent goût. M. Puyon a fait observer que ce fait n'était pas extraordinaire, puisque la féculé (et l'on sait que les pommes de terre sont composées presque entièrement de cette substance) peut se produire dans certaines circonstances sans développer des feuilles, des tiges et des racines. Ce phénomène mérite cependant d'être étudié; et si réellement on parvenait à constater que la pomme de terre peut se produire en toute saison, sans le concours des conditions ordinaires de la végétation, on pourrait exploiter avec plus d'avantage encore un produit qui tient souvent lieu de pain aux classes pauvres.

Déportation en Sibirie. — Depuis 1776 les exilés forment la seule population du désert de Baraba. Des plaines incultes et un terrain d'une désolante stérilité semblent dire que la nature se refuse à répandre ses dons dans une contrée qui est souillée par la présence d'un si grand nombre de criminels. Dans cette partie de la Sibirie, les exilés sont employés au service des courriers dont les stations sont éloignées de 30 à 40 werst les unes des autres. On peut se figurer combien cette occupation est pénible et dure lorsqu'on songe qu'ils ont à haler les bateaux qui servent aux transports des malles, sur la Léna, d'une station à l'autre.

Ceux qui ont été condamnés pour crimes politiques sont regardés comme les plus dangereux et envoyés au Nord ou à l'Est de la Sibirie, non loin des côtes de la mer glaciale. Les autres sont transférés au sud et à l'ouest et principalement dans le district de Tobolsk. Parmi les exilés il s'en trouve qui appartiennent à des familles très-distinguées. Tous les condamnés sont dirigés vers le lieu de leur destination en automne ou au printemps, par terre et par eau. Ces transports comptent quelquefois jusqu'à 200 individus. Ils sont escortés jusqu'à Kasan par des Cosaqs et de là jusqu'aux frontières de la Sibirie par des Tartares. Ils sont quelquefois obligés de faire une route de 4,000 werst avant d'arriver au lieu de leur destination.

Lorsque la chaîne arrive à Tobolsk, le gouverneur place parmi les ouvriers de la ville ceux qui savent un métier, il en envoie d'autres dans la campagne où ils doivent travailler comme agriculteurs; ceux qui sont condamnés aux travaux forcés sont dirigés sur les mines d'argent ou placés dans les forges et autres usines de Nertschinsk.

Depuis 1835, un nouveau code a été publié pour fixer les crimes qui entraînent la déportation. La peine de mort pour les crimes ordinaires est inconnue en Russie. Lorsque les cinq chefs de la conspiration de 1825 furent pendus, il y avait 60 ans que pareille exécution n'avait eu lieu.

D'après la loi russe, la condamnation du mari ou de la femme à la déportation entraîne la dissolution du mariage, si l'homme ou la femme le demande.

Le 1^{er} janvier 1833, le nombre des exilés en Sibirie s'élevait à 92,058. Le gouvernement central chargé de la direction générale de cette administration a son siège à Tobolsk. La moyenne des condamnés est annuellement de 7,060 dont un cinquième de femmes.

Quant aux effets de la déportation, les opinions sont divisées. Quelques voyageurs assurent que les condamnés ne deviennent pas meilleurs, tandis que d'autres, tels que le commodore Billings, soutiennent qu'ils deviennent les meilleurs travailleurs et les hommes les plus soigneux et les plus attentifs du monde.

Theâtre-Royal-Français

Samedi, 19 avril 1845. (Représentation supplémentaire)

NORMA,

opéra en quatre parties, paroles de M. E. Monnier, musique de

OSCAR,

OU LE MARI QUI TROMPE SA FEMME

Comédie en trois actes et en prose, par MM. Scribe

On commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam du 17 Avril

	Int.	16 avril	17 avril
Dette active	21	64 1/2	64 1/2
Dito dito	3	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	100	100
Dito dito	4	100 1/2	100 1/2
Dito des Indes	4	100	100
Syndicat	4 1/2	100	100
Dito	3 1/2	100	100
Société de Commerce	4 1/2	153 1/2	153 1/2
Act. du lac de Harlem	5	100	100
Chemin de fer du Rhin	4	115	115
Act. du Chemin de fer Holland.	5	100	100
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	5	100	100
Dito dito 1828 & 18295	5	100	100
Inscript. au Grand Livre	6	100	100
Certificats au dit	6	100	100
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	101	101
Emprunt de 1840	4	100	100
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	100	100
Passive	5	100	100
Dette différée à Paris	5	100	100
Deferred	5	100	100
Ardoin	5	25 1/2	25 1/2
Dito	3	48 1/2	48 1/2
Coupon Ardoin	5	23 1/2	23 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	106 1/2	106 1/2
Dito métalliques	5	106 1/2	106 1/2
Dito ditto	5	64 1/2	64 1/2
France	3	100	100
Palagne	3	100	100
Id. chez Stieglitz et Comp.	3	100	100
Id. id. 1845	3	100	100
Brésil	3	100	100
Portugal	2 1/2	67 1/2	67 1/2

Les intégrales ont donné lieu à des opérations très-vives, après au comptant on ont de nouveau amélioré le cours. Il y a d'affaires dans les autres fonds hollandais.

Après une nouvelle tendance à la hausse, le cours des actions de commerce reste plus faible qu'hier. On prétend que les dividendes que de 2 p. c.

Les espagnols et les portugais se sont améliorés. Les actions également améliorées.

Cours de l'argent: Prêt garanti 3 1/2 p. c. pol. 3 à 3 1/2 p. c. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 p. c. 6 1/2 p. c. Société de Commerce de 25 1/2 à 1.

Bourse de Paris du 16 Avril

	Int.	15 avril	16 avril
France	3	100	100
Espagne	5	100	100
Naples	5	100	100
Pays-Bas	5	100	100
Belgique	5	100	100
États-Unis	5	100	100

Bourse d'Amsterdam du 17 Avril
Métalliques, 5 1/2 p. c. — Naples, 5 p. c. — Ardoins, 5 p. c. — Dette différée ancien, 8 1/2 p. c. — Passive, 5 p. c. — Lots de Heus, 69 1/2 p. c. après la Bourse (2 1/2 heures), Ard. sans variation.

Bourse de Londres du 15 Avril
3 1/2 p. c. Cons. 99 1/2 p. c. — 2 1/2 p. c. Holl., 63, 63 1/2 p. c. — 4 p. c. 97 1/2 p. c. — 3 1/2 p. c. 40 1/2 p. c. — Portug. 65 1/2 p. c., 66 1/2 p. c. — Russes 110 1/2 p. c., 117 1/2 p. c.

Bourse de Vienne du 11 Avril
Métalliques, 5 p. c. 113 p. c. — Dito, 4 p. c. — Dito, 3 p. c. — Lots de fl. 500, 155 p. c. — Lots de fl. 250, 132 p. c. — Actions de la Banque 168 p. c.

PÉRIODE D'HIVER.

Heures de départ du Chemin de fer Hollandais

D'Amsterdam à La Haye.

D'AMSTERDAM	DE HALLEWEG	DE HARLEM	DE VOORLEZANG	DE V. H. BURG.	DE PIET. BURG.	DE W. BURG.	DE LAIDE.	DE LA HAYE
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 30	8 46	9 5	9 19	9 30	9 41	9 51	10 12	10 15
1	30	1	53				2	10
4 30	4 46	5 5	5 19	5 30	5 41	5 51	6 2	6 15
7 30		8 4	8 18	8 30	8 41			

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOORLEZANG	DE LAIDE.	DE W. BURG.	DE PIET. BURG.	DE V. H. BURG.	DE HARLEM	DE HALLEWEG	DE AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 15	8 34	8 49	8 58	9 6	9 19	9 29	9 45	10 10
12 45	1 13	1 13	1 47	1 47	1 47	1 47	2 1	2 15
4 15	4 34	4 47	4 54	5 4	5 17	5 26	5 42	6 15
7 15		7 46		8 2	8 18	8 24		

LA HAYE, chez Léopold Lechmann, Léopold Lechmann, Léopold Lechmann, Léopold Lechmann.
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouder, Schouder, Schouder, Schouder.
Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN DEN BROEK, VAN DEN BROEK, VAN DEN BROEK, VAN DEN BROEK.